



ÉDUCATION NATIONALE
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET RECHERCHE



L'ECHO DU PASIE

N° 5



Edito

Depuis 2005, l'académie de Nice s'est engagée dans les procédures énoncées par l'article 34, relatif au droit à l'expérimentation pédagogique, de la loi d'orientation pour l'avenir de l'école. Aujourd'hui, notre académie met en place un nouveau projet académique pour les années 2010-2014. L'innovation et l'expérimentation y tiendront assurément toute leur place. A ce jour, ce sont près de quatre-vingts actions du premier et du second degré qui ont été retenues et accompagnées par le PASIE selon des modalités adaptées dans les dispositifs conjoints de l'innovation et de l'expérimentation article 34, le tout mis au regard de la politique nationale et académique. Le PASIE peut témoigner par son site (<http://www.ac-nice.fr/pasi/>) de son expérience acquise au cours de ces années, faites de rencontres d'équipes éducatives, d'accompagnement à l'écriture et d'évaluations. Toutes ces actions réfléchissent sur le cadre classique institutionnalisé des enseignements, du temps, de l'espace scolaire, de la manière la plus diversifiée, dans un dynamisme remarquable dont les bilans d'activité 2008-2009 rendent compte.

Dans de nombreuses équipes s'est développée une culture de l'innovation, à savoir une conduite du changement et de l'ajustement aux conditions d'enseignement et au nouveau public, corrélés à la difficulté sociale ou scolaire. Cela est évident dans les collèges mais aussi dans les lycées traditionnellement peu coutumiers de ce travail accompagné.

Nos observations de terrain et toutes les analyses menées depuis la création du PASIE en 2002, nous permettent de constater des évolutions notables :

- au niveau des contenus pédagogiques et de la réflexion sur les pratiques
- au niveau de la prise en compte de la nécessaire complexification des organisations et des formes scolaires
- au niveau de l'implication des familles et des partenaires extérieurs.

Le démontrent les nombreuses dérogations aux coutumes organisationnelles et aux textes prescriptifs vers d'autres voies et un temps souple en quête de davantage d'efficacité scolaire. Souhaitons que l'année scolaire 2009-2010 approfondira et consolidera la mobilisation des équipes éducatives et des différents acteurs de l'école. Bonne lecture !

La rédaction

Claude Stromboni, Coordinatrice du PASI, IA-IPR de Sciences Physiques

Danielle Fabry

Frédérique Cauchi-Bianchi

Vous trouverez, dans cet Echo, un zoom sur deux établissements dont les projets témoignent de ces diverses implications au service de la réussite des élèves.



Lycée Professionnel et C.F.A. du Bâtiment



Le lycée du Bâtiment est situé au cœur de Nice. 440 élèves y sont inscrits, et l'établissement dispose d'un internat de 60 places. Il dispense des formations dans de nombreux métiers du Bâtiment et des Travaux Publics : maçonnerie, aménagement finition du bâtiment, assistant d'architecture, installation sanitaire et thermique, énergétique...

Une des caractéristiques de cet établissement est d'annexer un centre de formation des apprentis (280 salariés), situé rue Pauliani. Les domaines de formations concernent plus particulièrement le tertiaire. La formation continue des adultes est assurée, par le Greta de Nice, dans le lycée.

Depuis peu, l'établissement s'est engagé avec conviction dans la rénovation de la voie professionnelle (8 bacs professionnels 3 ans) et dans la création d'un projet d'établissement qui veut mettre l'élève au centre des actions. (cf. schéma).

Le projet d'établissement s'articule donc autour de 3 axes majeurs :

- l'harmonisation des formations du CFA et du lycée
- le développement des compétences sociales
- valorisation des échanges et des partenariats.

C'est à ce titre qu'un dispositif de remotivation a vu le jour, et il s'inscrit dans le cadre de l'article 34 de la loi d'orientation de 2005.

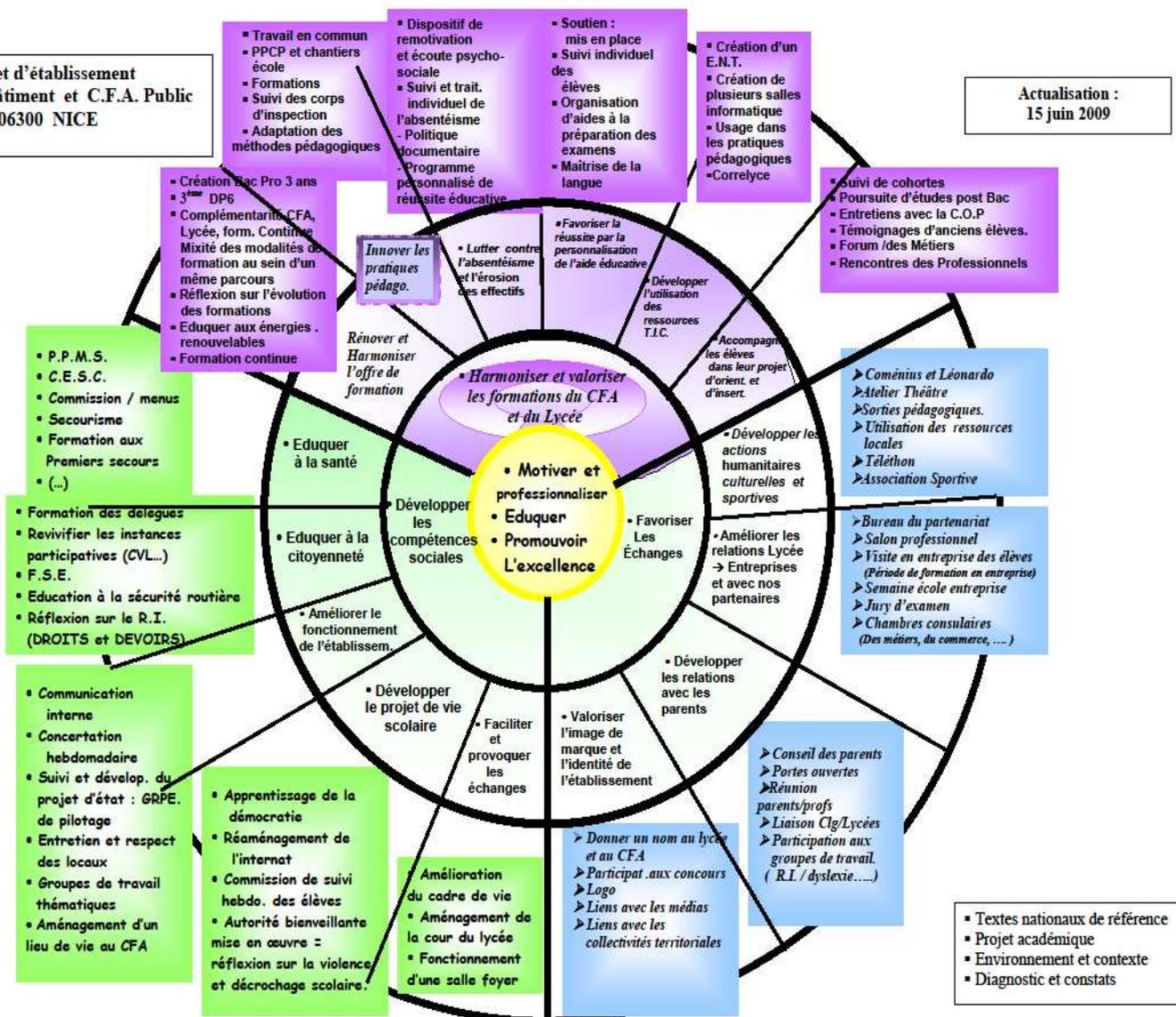
Ce dispositif s'appuie sur la volonté de raccrocher à la scolarité des élèves qui présentent des signes de rupture du lien scolaire, qui souhaitent être aidés et qui sont prêts à faire les efforts nécessaires pour entrer ce dispositif.

Le choix des élèves est effectué par une commission de suivi qui se réunit hebdomadairement dans l'établissement. L'organisation et la conception de ce dispositif permettent aux partenaires de participer aux activités proposées, en particulier la Maison des adolescents, la Mairie de Nice et l'Association des étudiants de France. Le docteur Roehrig du Comité départemental d'Education pour la Santé, assure pour sa part le travail sur l'« estime de soi » et il forme les acteurs du projet.

Cet accompagnement est limité dans le temps et il doit permettre aux jeunes de reprendre le cycle de formation initiale, de retrouver confiance en eux et d'établir des projets d'avenir.

Ce dispositif et cette manière de travailler symbolisent la nouvelle orientation que l'établissement veut prendre, tout en ne cédant en rien aux obligations scolaires ni à la discipline. La mise en place d'une écoute active (conseil des délégués, CESC, développement d'association), doit donc permettre la mise en œuvre d'un réel progrès éducatif et social au Lycée du bâtiment.

Coordonnatrices : Mme Di Martino, infirmière et Mme Ledu, orthophoniste.





Collège Berty Albrecht Sainte-Maxime

Le Collège Berty Albrecht compte à ce jour 702 élèves répartis en:

7 divisions de 6^{ème},
7 divisions de 5^{ème},
7 divisions de 4^{ème},
8 divisions de 3^{ème} (dont 1 division 3^{ème} insertion).

La localisation géographique de Sainte-Maxime en fait une station balnéaire touristique très fréquentée et de renommée internationale mais relativement enclavée dans le golfe de Saint-Tropez. De surcroît, la réalité économique locale est très hétérogène.

Parce que les acteurs de cet établissement ont toujours été conscients du fait qu'il leur revenait de proposer à leurs élèves des solutions spécifiques à leurs besoins, le collège est, depuis longtemps déjà, le cadre d'actions pédagogiques innovantes, remarquées et soutenues par le PASIE. C'est pour le dynamisme qui caractérise cet établissement et son équipe éducative, que nous souhaitons nous attacher à ce collège en début d'année.

S'appropriant pleinement la possibilité offerte par l'article 34 de la loi d'orientation, la « Cyber Troisième », lancée en innovation dès septembre 2005, est devenue une expérimentation article 34 en septembre 2007. Les enseignants volontaires pour cette expérimentation ont adapté leurs pratiques à un usage raisonné et intégré de l'outil informatique. Une salle dédiée à cette classe permet à chaque élève de disposer d'un poste informatique sur lequel il travaille durant les séances de cours. Cette expérimentation a vu un taux de réussite au brevet et un taux d'orientation réussie tout à fait performants, alors même que les élèves retenus ne le sont pas sur la qualité de leur niveau.

Le bilan de l'expérimentation est accessible sur le site du PASIE :

<http://www.ac-nice.fr/pasi/articles.php?lng=fr&pg=89>

Les choix de l'établissement en matière d'innovation et d'expérimentation visent à mobiliser les élèves selon la diversité de leurs profils. Ainsi, l'établissement fait le choix de maintenir une structure de type 3^{ème} d'insertion à destination des élèves en voie de rupture, tout en proposant une section européenne (anglais/italien) en 4^{ème} et en 3^{ème} pour ceux qui le souhaitent.

Par ailleurs, les équipes ont souhaité sensibiliser leur public à l'environnement en inscrivant l'établissement dans l'action « Agenda 21 ». Les élèves du collège, mobilisés par le projet et par leurs nouvelles connaissances, ont pu choisir d'être acteurs lors des suites des inondations vécues par la commune ces dernières semaines.

Enfin, il a fallu attendre jusqu'à l'année dernière l'ouverture du "CARRE LEON GAUMONT" pôle culturel qui comprend des salles de cinéma, des lieux d'exposition, des salles de spectacle, une médiathèque. L'équipe du collège Berty Albrecht a œuvré pour devenir un partenaire privilégié de ce lieu, et pour que ses élèves y soient accueillis en priorité ? Ainsi les élèves ont accès à la culture quelle que soit leur origine sociale.

Coordonnateur de la Cyber-Troisième : M. Salducci, professeur d'Histoire et Géographie

Coordonnateur de la 3^{ème} d'insertion : Mme Baumont, professeur d'anglais

Coordonnateur du projet environnement : Mme Kerhoas, professeur de SVT

